



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de FOLEMBRAY

Membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Région : PICARDIE – Département : AISNE – Canton : COUCY-le-CHÂTEAU

COMPTE-RENDU
de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 août 2016

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance.
- 2) **Administration Générale** : Approbation PV du 14/06/2016
- 3) **Finances** : Remboursement de caution local Vivier
- 4) **Finances** : Remboursement de caution MAGDA
- 5) **Finances** : Remboursement de caution rue de la Gare.
- 6) **Patrimoine** : Location rue Henri Leguay.
- 7) **Patrimoine** : Application droit de préemption.
- 8) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – LIZEUX Ludovic – THOMAS Henri - HARDY Nicole – ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette

ETAIENT REPRESENTES :

MM. MEY James par M. PORTAS - Cédric MAILLARD par Mme HARDY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

MM. FORET Pascal – TOURNEMOLLE Eric - Mmes PETIT Franciane – OSTER Aurore

ETAIENT ABSENTS :

Mmes GAUDET Stéphanie - FREREBEAU Christiane – M. CORDIER Denis

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 - Administration Générale : Approbation du PV du 14 juin 2016.

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le procès verbal du 14 juin 2016, à l'unanimité.

Affaire 3 - Finances : Remboursement de caution Vivier.

Monsieur Laurent NOLANT a résilié son contrat de location au Vivier au 29/07/2016. Monsieur Gaël METAIREAU le reprend au 1^{er} août 2016 (Voir affaire 12 du 14/06/2016). Un état des lieux a été effectué et tout étant en ordre. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la caution d'un montant de 264 € à Monsieur Laurent NOLANT.

Affaire 4 – Finances : Remboursement de caution MAGDA.

Monsieur Christian MIREY a quitté son logement au 1^{er} étage de la MAGDA le 29 juillet 2016. Un état des lieux a été effectué et tout étant en ordre. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la caution d'un montant de 320 € à Monsieur Christian MIREY.

Affaire 5 : Finances : Remboursement de caution rue de la Gare.

Monsieur MENNESSIER Mickaël et Mademoiselle THIERCY Laurine ont quitté leur logement du 8 rue de la Gare au 30 janvier 2015. Un état des lieux a été effectué et tout étant en ordre. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la caution d'un montant de 376.89 € à Monsieur Mickaël MENNESSIER et Mademoiselle Laurine THIERCY.

Affaire 6 : Patrimoine : Délégation du Conseil Municipal au Maire pour Droit de préemption.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde délégation au Maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par le Code de l'Urbanisme.

Affaire 7 : Patrimoine : Application droit de préemption.

La société ORPI de Chauny est chargée par l'Association diocésaine de Soissons de vendre la maison paroissiale. Le prix de vente est de 80 000 € plus 7 000 € de frais d'agence. Une personne s'est portée acquéreur. La commune souhaite créer des logements sociaux dans cet immeuble située au 1 rue de l'Eglise à Folembroy. Pour que ce projet puisse se réaliser, il faut une éventuelle préemption. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le droit de préemption sur le bien situé au 1 rue de l'Eglise à FOLEMBRAY pour le motif suivant : Création de logements sociaux.

Affaire 8 : Finances : Virement de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivant :

Budget M14

Dépenses d'Investissement :

21311-270 :	- 29 412 €
21312-323 :	+ 200 €
21312-330 :	+ 29 212 €
165 :	+ 1 600 €
21311-305 :	- 1 600 €

Affaire 9 : Patrimoine : Bail location MAGDA.

Le logement au 1^{ER} étage du 11 rue Henri Leguay est libre. Nous avons reçu la demande de location de Monsieur Benjamin PATE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le logement du 11 rue Henri Leguay, appartement n° 2, au 1^{er} étage à Monsieur Benjamin PATE, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour un loyer mensuel de 322.59 €. Sont à ajouter 100 € pour les frais de chauffage. Un mois de caution est demandé soit 322.59 €. Le bail de location sera établi par nos soins.

Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Fos-Mer is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOS-MER' at the top, '02209' on the left, and '(59e)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends across the text 'Le Maire,' and 'Jacques PORTAS'.

Jacques PORTAS